Overwegende dat de werkende en plaatsvervangende leden van de erkenningscommissie voor ziekenhuisapothekers benoemd moeten worden,

Besluit :

Artikel 1. Worden benoemd tot lid van de erkenningscommissie voor ziekenhuisapothekers :

1° als onderwijzend lid bedoeld in artikel 4, 1° van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 29 november 2017 tot bepaling van de procedure betreffende de erkenning van de bijzondere beroepstitel van ziekenhuisapotheker :

Werkende leden	Plaatsvervangende leden
Mevr. SPINEWINE Anne	Mevr. WOUTERS Marie-Dominique
De heer DEMOULIN Marc	De heer VAN PRAET Serge
Mevr. ERNES Christine	Mevr. ROLAND Isabelle

2° als lid bedoeld in artikel 4, 2°, van hetzelfde besluit :

Werkende leden	Plaatsvervangende leden
Mevr. DEMARET Sylvie	De heer NOEL Christophe
De heer HAYEF Mohamed	Mevr. DELEPIERRE Charlotte
Mevr. GONCETTE Véronique	De heer DEMOULIN Philippe

Art. 2. De leden van de Commissie worden benoemd voor een periode van vier jaar met ingang van de dag van de inwerkingtreding van dit besluit.

Art. 3. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het bekendgemaakt wordt.

Brussel, 15 januari 2019.

Voor de Regering van de Franse Gemeenschap :

De Minister-President,
R. DEMOTTE

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C − 2019/10843]

15 JANVIER 2019. — Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pédiatrie

Le Ministre-Président,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions de soins de santé;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4;

Considérant que les facultés de médecine de l'Université catholique de Louvain, de l'Université Libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés comme spécialistes en pédiatrie, en néonatologie, en neurologie pédiatrique et en hématologie-oncologie pédiatrique qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques;

Considérant que l'Association Belge des Syndicats Médicaux et le Cartel ont proposé des membres, docteurs en médecine, chirurgie et accouchements agréés depuis au moins trois ans comme médecins spécialistes en pédiatrie, en néonatologie, en neurologie pédiatrique et en hématologie-oncologie pédiatrique;

Considérant que les membres visés à l'article 1er remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité;

Considérant le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Considérant qu'il convient de nommer les membres effectifs et suppléants de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pédiatrie,

Arrête :

Article 1er. Sont nommés membres de la commission d'agrément des médecins spécialistes en pédiatrie :

1° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Pédiatrie	
Membres effectifs	Membres suppléants
Docteure SEGHAYE Marie-Christine	Docteure PARENT Anne-Simone
Docteur RIGO Vincent	Docteure LEBRETHON Marie-Christine
Docteur CASIMIR Georges	Docteure REBUFFAT Elisabeth
Docteur VAN OVERMEIRE Bart	Docteur HAINAUT Marc

Pédiatrie	
Docteure BARREA Catherine	Docteure DE VILLE DE GOYET Maëlle
Docteur TUERLINCKX David	Docteur DEBAUCHE Christian

2° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Pédiatrie	
Membres effectifs	Membres effectifs
Docteure LECART Chantal	Docteure MICHEL Bénédicte
Docteur KANFAOUI Abdallah	Docteur KHALDI Karim
Docteure LEURIS Julie	Docteur PLETINCX Michel
Docteur HANNESSE Marc	Docteur MICHEL Marianne
Docteur LANGHENDRIES Jean-Paul	Docteur DRICOT Frédéric
Docteur CHANTRAIN Christophe	Docteur MATON Pierre

3° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 3°, du même arrêté :

Néonatologie	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteure PEETERMANS Leentje	Docteure PIELTAIN Catherine

Neurologie pédiatrique	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteur SERVAIS Laurent	Docteur AEBY Alec

Hématologie-oncologie pédiatrique	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteure FERSTER Alina	Docteure VERMYLEN Christiane

4° en tant que membres praticiens visés à l'article 4, 4°, du même arrêté :

Néonatologie	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteure GROSSMAN Dominique	Docteure DE BUYST Julie

Neurologie pédiatrique	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteure LEROY Patricia	Docteur MISSON Jean-Paul

Hématologie-oncologie pédiatrique	
Membre effectif	Membre suppléant
Docteure VANDENBOSCH Kristel	Docteure DEDEKEN Laurence

Art. 2. Les membres de la Commission sont nommés pour une période de quatre ans, prenant cours le jour de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 15 janvier 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE